## DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

TISSEMENT BIRAT II Construction d'un Centre de Secours. CONVENTION SEMDAS Indemnité au lauréat du

DATE DE CONVOCATION

9 Décembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

9 Décembre 1983

Nombre de conseillers 33 en exercice ....

Nombre de présents 27

Nombre de votants\_

POUR !

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

# RECU A LA SOUS-PREFECTUR Extrait du Registre des l

DU CONSEIL MUNICIPA du 2-3-1982

## COMMUNE DE

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS

VINGT ET UN DECEMBRE

18 heures OO

le Consell Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire, MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GUEUT-POUMAILLOUX-DAUZIDOU-BENDIT Adjoints MM. REVOLAT-MARCONI-BERTHOME-Mines GAUDIN-JEAN-MM. PAPEAU-COUNIL-LACOTTE-GEOFFROY-GAVES ANDAU-THOMAS-LAPERCHE-BARBAT-MONNARD Mmes LAFAYE-EPAGNEAU-FONTAN-BUCHET Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT-Mone RAILLAT par M. BOUTET

Mme DE GAYE par Mme BUCHET

ROUDOT par M. NOST par M. MONNARD

Absents: MM.

Mle DEVIGNE

M. BERTHOME

a été élu Secrétaire.

M. la Rapporteur expose

Par délibération en date du 13 Septembre 1983, le Conseil Municipal a décidé d'approuver une convention à passer avec la SEMDAS ayant pour objet les études préalables à une décision d'engagement des travaux de réalisation d'un nouveau Centre de Secours.

Dans le cadre de ces études, il est procédé à un concours d'idées lancé auprès des Architectes Royannais.

Des indemnités ont êté prévues pour les concurrents non retenus mais il convient d'envisager le cas du candidat retenu si la Ville était dans l'impossibilité de réaliser le programme du Centre de Secours. A cet effet, il est proposé d'attribuer au lauréat une indemnité de 10.000 F. T.T.C.(DIX MILLE FRANCS).

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouī l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 Septembre 1983,

### DECIDE :

- d'inscrire au Budget Primitif 1984, la somme de 10.000 F. correspondant à l'indemnité à attribuer au lauréat du concours d'idée dans le cas où la Ville serait dans l'impossibilité de réaliser le Centre de Secours.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

AUZIDOU.

ROCHEFORT, LE

du 2-3-1982